



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

RN 10 et RN 141

Question orale n° 823

Texte de la question

M. Jean-Claude Viollet attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la mise à deux fois deux voies de la RN 10 et de la RN 141 en Charente. Au rythme actuel, la réalisation n'en sera achevée pour la RN 10 que dans près de vingt ans. Les travaux sur la RN 141 ont de même pris du retard par rapport aux engagements du xie plan. Il lui demande s'il accepterait de recevoir à bref délai une délégation des élus concernés, afin d'examiner les moyens propres à garantir l'achèvement des travaux d'aménagement sur ces deux voies dans les dix ans à venir.

Texte de la réponse

M. le président. M. Jean-Claude Viollet a présenté une question, n° 823, ainsi rédigée:

«M. Jean-Claude Viollet attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la mise à deux fois deux voies de la RN 10 et de la RN 141 en Charente. Au rythme actuel, la réalisation n'en sera achevée pour la RN 10 que dans près de vingt ans. Les travaux sur la RN 141 ont de même pris du retard par rapport aux engagements du XIe Plan. Il lui demande s'il accepterait de recevoir à bref délai une délégation des élus concernés, afin d'examiner les moyens propres à garantir l'achèvement des travaux d'aménagement sur ces deux voies dans les dix ans à venir.»

La parole est à M. Jean-Claude Viollet, pour exposer sa question.

M. Jean-Claude Viollet. Monsieur le ministre de l'équipement, dès 1971 la décision était prise de faire passer l'autoroute A 10 par Saintes, en Charente-Maritime, pour relier Poitiers à Saint-André-de-Cubzac. Ainsi, l'autoroute A 10 évitait la Charente qui était pourtant le premier bassin industriel et le premier bassin exportateur de la région Poitou-Charentes. En contrepartie, un engagement était pris d'aménager la route nationale 10 à deux fois deux voies. Alors ministre de l'aménagement du territoire, M. Guichard promettait même, en 1973, que ces travaux seraient achevés en 1978 pour le tronçon Poitiers-Angoulême, et en 1980 pour le tronçon Angoulême-Bordeaux.

En réalité, à la fin de 1998, seulement 128 kilomètres - dont 56 kilomètres en Charente - des 194 kilomètres, dont 102 en Charente, de cet itinéraire ont été aménagés à deux fois deux voies, soit une moyenne d'un peu plus de 5 kilomètres par an. Le reste, 70 kilomètres dont 36 en Charente, demeure à deux voies simples ou à trois voies.

Pour l'ensemble de l'itinéraire, de Poitiers à Saint-André-de-Cubzac, 592 millions de francs de travaux avaient été inscrits dans les contrats de plan Etat-région du XIe Plan pour l'Aquitaine et Poitou-Charentes. Sur ce montant, 243 millions de francs concernaient la Charente mais seulement 170 millions de francs auraient été effectivement dépensés pour réaliser des travaux. Cela signifie très clairement que les objectifs du XIe Plan ne seront pas atteints.

Le montant des travaux restant à effectuer est évalué à 2 299 millions de francs dont 1,3 milliard de francs pour la Charente. Le constat est donc simple: au rythme actuel, il faudrait encore près de vingt ans pour que la nationale 10 soit complètement aménagée aux normes autoroutières.

Mes collègues Marie-Line Reynaud, Jean-Claude Beauchaud et Jérôme Lambert, ici présent, et moi-même,

ayant eu l'occasion d'en débattre à plusieurs reprises avec vos plus proches collaborateurs, avec ceux de M. le Premier ministre et avec vous-même, le 19 mai dernier, vous connaissez, monsieur le ministre, l'importance de la nationale 10 - également appelée E 606 - pour les liaisons internationales, nationales et régionales, ainsi que l'intensité de son trafic. Or les évolutions prévisibles de ce dernier, notamment au niveau des poids lourds, dont le nombre est supérieur à celui constaté sur autoroute, rendent cette perspective inacceptable.

De même, l'aménagement à deux fois deux voies de la nationale 141, ou E 607, autre axe structurant pour notre département, marque, en cette fin de XI^e Plan, un retard manifeste du fait notamment du report, décidé par l'avenant du 31 juin 1997, des travaux des déviations de Chasseneuil et de Jarnac, initialement prévues.

Monsieur le ministre, les parlementaires de notre département et, beaucoup plus largement, l'ensemble des élus et toutes les forces vives de la Charente attendent que nous trouvions ensemble les moyens tant de garantir la sécurité des usagers des nationales 10 et 141 que de promouvoir l'aménagement et le développement durable de notre territoire, en Charente aussi.

Dans cet objectif, nous avons enregistré avec satisfaction votre engagement à recevoir rapidement une délégation constituée des parlementaires de notre département, de représentants du conseil général de la Charente, du conseil régional de Poitou-Charentes et de l'association de défense des routes nationales 10 et 141 en Charente, créée à l'initiative des parlementaires, députés et sénateurs, de notre département et regroupant l'ensemble des forces vives.

Nous souhaitons que cette rencontre ait lieu dans les meilleurs délais, si possible avant la fin du mois de juin, afin que nous puissions examiner ensemble les possibilités d'apurement du XI^e Plan, la mise hors contrat de plan de l'aménagement à deux fois deux voies de la nationale 10 avec, en priorité, la déviation des Chauvauds, au nord d'Angoulême, au croisement de la nationale 10 avec la nationale 141, et, enfin un engagement plus important au niveau du XII^e Plan, l'ensemble de ces mesures devant permettre l'achèvement de l'aménagement à deux fois deux voies de la nationale 10 et de la nationale 141 dans les dix ans à venir.

Pour autant, cela ne doit pas exclure le travail que nous devons également réaliser ensemble pour le développement du transport ferroviaire, voyageurs et marchandises, dans une intermodalité rationnelle, tant il est vrai que l'aménagement routier, pour indispensable qu'il soit, ne suffira pas, en tout état de cause, à absorber à lui seul l'augmentation prévisible du trafic à ce même horizon de dix ans.

Dans ce sens, nous souhaitons également, comme nous vous l'avons indiqué dans un courrier du 26 novembre 1998, que vous rendiez public très rapidement, si possible avant la fin de ce premier semestre, le fuseau retenu pour la ligne nouvelle du TGV Aquitaine, afin de lever les hypothèques que font actuellement peser les différents projets sur les territoires traversés. Les études pourront alors être concentrées sur le fuseau retenu et il sera possible de travailler sur les mesures d'accompagnement en liaison avec l'ensemble des collectivités concernées.

Nous vous remercions par avance de vos réponses à ces questions, monsieur le ministre, car nous ne doutons pas qu'elles répondront à l'espoir trop longtemps déçu des Charentais.

M. Jérôme Lambert. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Monsieur le député, vous avez évoqué, au début de votre question, des décisions passées dont certaines peuvent porter à discussion, notamment quant on sait que le tracé de l'autoroute A 10 a évité votre département.

Il est un autre problème qui doit être pris en compte dans la réflexion générale; il est d'ailleurs lié à votre question sur l'intermodalité. Il est en effet bien évident que si vous avez, d'un côté, une autoroute à péage et, de l'autre, une route nationale à deux fois deux voies, c'est-à-dire presque avec les mêmes caractéristiques, les trafics de transit risquent de préférer cette dernière. En l'occurrence il faut donc savoir ce que l'on veut.

Ainsi que vous l'avez souligné, le trafic des poids lourds est d'ores et déjà très important sur la route nationale 10. Il convient donc de prendre cette réalité en compte dans les projets d'amélioration de cet itinéraire qui concerne directement la Charente.

Je tenais à faire ce rappel initial car, comme j'en ai d'ailleurs discuté avec plusieurs d'entre vous, il est impératif de prendre en considération tous les tenants et aboutissants des décisions qui ont été prises, avant de faire des choix pour l'avenir.

Deux axes nationaux majeurs traversent le département de la Charente: d'une part, la route nationale 141 qui constitue, d'est en ouest, un maillon essentiel de la route Centre-Europe-Atlangique, la RCEA, permettant l'ouverture de la façade atlantique vers l'est de l'Europe; d'autre part, la route nationale 10 qui permet le

désenclavement d'Angoulême d'un côté vers Bordeaux et l'Espagne de l'autre, vers Poitiers, Paris et le nord de l'Europe. Ces deux axes méritent une attention particulière, notamment dans la perspective du prochain contrat de plan entre l'Etat et la région.

Pour ce qui concerne le volet routier de ces contrats, je souhaite que la répartition des moyens corresponde, plus que par le passé, aux besoins des usagers et aux préoccupations d'amélioration de la sécurité qui sont les miennes.

S'agissant de la route nationale 141, 634 millions de francs ont été inscrits à l'actuel contrat de plan Etat-région pour la Charente. Compte tenu de la priorité accordée à cet axe par le Gouvernement il paraît souhaitable qu'une enveloppe plus importante lui soit allouée au prochain contrat de plan. En particulier, les déviations de Chasseneuil-Taponnat et de Jarnac-Bourras, engagées au plan actuel, devront être achevées. Au-delà, la déviation de La Rochefoucault et l'aménagement à deux fois deux voies entre La Vigerie et Epineuil me semblent prioritaires.

A propos de la route nationale 10, le décret déclarant d'utilité publique l'aménagement complet à deux fois deux voies entre Angoulême et Saint-André-de-Cubzac a été pris par le Gouvernement le 21 avril dernier. Pour la partie au nord d'Angoulême, le dossier présenté à l'enquête d'utilité publique a fait l'objet d'un avis favorable de la commission d'enquête et est en cours d'examen par le Conseil d'Etat. Le Gouvernement devrait prendre le décret d'utilité publique avant la fin du mois de juin 1999. Le terme de la procédure est donc tout proche.

L'état d'avancement de ces dossiers permet d'envisager favorablement l'inscription d'aménagements sur cet axe au prochain contrat de plan, en particulier les aménagements prioritaires en matière de sécurité.

J'ajouterai que la volonté forte, exprimée à plusieurs reprises par les élus de votre région et de votre département, de voir accélérer les réalisations sur la route nationale 10 me paraît devoir être complétée par une plus grande participation des collectivités au financement de cet axe. C'est pourquoi, comme j'ai déjà eu l'occasion de la dire, la part des collectivités au prochain plan sur les aménagements de la route nationale 10 devra respecter les clés de financement classique, c'est-à-dire être au moins de 50 %, et pas seulement de 30 % comme c'était prévu dans le précédent contrat de plan.

Le prochain comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire déterminera les enveloppes régionales des prochains contrats Etat-régions, début juillet au plus tard. Il n'est pas question de mise hors contrat de plan, pour l'instant, pour ce type de dossiers. Ils s'inscrivent dans le cadre des contrats de plan. Ce n'est donc qu'à ce moment qu'il sera possible d'avoir une vision plus précise des montants disponibles à affecter à chacun de ces itinéraires. Toutefois, pour répondre à votre demande, je vous confirme, monsieur le député, comme je l'ai fait à d'autres collègues le 19 mai dernier, que je suis prêt à recevoir une délégation d'élus de votre région et de votre département pour examiner les modalités de réalisation et les opérations prioritaires à inscrire au prochain contrat de plan.

Enfin, vous avez eu raison de souligner, même si cela sortait un peu du cadre de votre question, que les efforts à accomplir pour les réalisations ferroviaires et notamment le tracé du TGV Bordeaux-Angoulême devaient être arrêtés très rapidement pour s'inscrire dans le prochain contrat de plan.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Viollet](#)

Circonscription : Charente (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 823

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1999, page 3017

Réponse publiée le : 26 mai 1999, page 4786

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 24 mai 1999